

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU SYNDICAT DES PROFESSEUR-E-S DU COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU
TENUE LE JEUDI 5 AVRIL 2018, À 12 H, AU LOCAL A-2130-2132**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Julie Martineau
et APPUYÉ par Nadia Beaudoin

d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mars 2018;
3. Information :
 - 3.1. Invitation à la conférence du 19 avril « *Les mots de la diversité liée au sexe, au genre et à l'orientation sexuelle* »;
4. Vérification externe des états financiers 2017-2018;
5. Nominations : Présidence et secrétariat d'élections pour l'assemblée générale annuelle;
6. Révision du programme de Sciences de la nature;
7. Principes en matière de développement institutionnel et pédagogique;
8. Campagne « Vers l'élection provinciale »;
9. Clôture de la séance.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 MARS 2018

Il est PROPOSÉ par Carl Grimard
et APPUYÉ par Geneviève Côté

que l'Assemblée générale du SPCFXG approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mars 2018.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. INFORMATION

3.1. Invitation à la conférence du 19 avril « *Les mots de la diversité liée au sexe, au genre et à l'orientation sexuelle* »

Éric Kirouac, vice-président aux relations du travail, présente le point.

Le 19 avril prochain, de 12 h à 14 h, à l'Agora, il y aura présentation de la conférence *LGBTQI2SNBA+ : Les mots de la diversité liée au sexe, au genre et à l'orientation sexuelle* par Dominique Dubuc. La conférence est organisée par le Comité des Allié-e-s du Cégep Garneau.

4. VÉRIFICATION EXTERNE DES ÉTATS FINANCIERS 2017-2018

Danielle Lambert, secrétaire-trésorière, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Nadia Beaudoin
et APPUYÉ par Karine Dion

- que l'Assemblée générale du SPCFXG autorise, à compter de l'exercice financier 2017-2018, que les travaux de clôture de l'exercice financier et la préparation des rapports financiers, qui sont présentés à l'assemblée générale annuelle, soient préparés par un comptable;
- que l'Assemblée générale du SPCFXG autorise, pour l'exercice financier 2017-2018, un montant maximal de 2000 \$ pour les frais comptables.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. NOMINATIONS : PRÉSIDENTE ET SECRÉTARIAT D'ÉLECTIONS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Danielle Lambert, secrétaire-trésorière, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Jean-François Matteau
et APPUYÉ par Simon Roy

que l'Assemblée générale du SPCFXG nomme Julie Martineau et Carl Grimard à titre respectif de présidente d'élections et de secrétaire d'élections pour l'assemblée générale annuelle du 29 mai 2018.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. RÉVISION DU PROGRAMME DE SCIENCES DE LA NATURE

François Chassé, président, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Anik Daigle
et APPUYÉ par Olivier Tardif-Paradis

que l'Assemblée générale du SPCFXG demande :

- 1) un moratoire sur l'autorisation et l'implantation du programme d'études révisé de Sciences de la nature, ce qui implique notamment la suspension de la consultation ministérielle dans les paramètres actuels;
- 2) que le nouveau devis proposé pour le programme soit revu de façon à s'assurer du maintien du caractère national du DEC en Sciences de la nature;
- 3) que la réécriture du nouveau devis soit confiée à un comité national de programme dont les membres auraient le statut de représentantes et représentants des professeur-e-s.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. PRINCIPES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET PÉDAGOGIQUE

François Chassé, président, présente le point.

CONSIDÉRANT la création, le 12 février dernier, de la Direction du développement institutionnel et des communications, de laquelle relève maintenant le Centre de développement institutionnel;

CONSIDÉRANT les travaux d'élaboration du nouveau plan stratégique du Cégep qui seront menés l'an prochain;

CONSIDÉRANT les résolutions portant sur des enjeux relatifs au développement institutionnel ou pédagogique adoptées par l'Assemblée générale du SPCFXG au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT les positions historiques de la FNEEQ concernant les finalités, le développement et la consolidation du réseau collégial,

Il est PROPOSÉ par Carl Grimard
et APPUYÉ par Karine Dion

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte les principes suivants en matière de développement institutionnel et pédagogique :

- 1) Le développement institutionnel et pédagogique doit se faire dans la transparence, c'est-à-dire de façon à ce que toutes les instances éventuellement concernées soient informées en temps utile des tenants et aboutissants des projets en cours.

- 2) Le développement institutionnel et pédagogique doit se faire dans le respect de la mission première du Cégep Garneau : sa mission d'éducation et de formation. De plus, cette mission ne saurait en aucune façon être ramenée à un simple moyen au service d'autres fins.
- 3) Le développement institutionnel et pédagogique doit se faire en complémentarité avec les autres acteurs du réseau collégial, c'est-à-dire dans les limites de la saine émulation, en évitant la cannibalisation et sans contribuer à l'affaiblissement de la cohésion et de la présence du réseau collégial dans toutes les régions du Québec.
- 4) Les professeur-e-s sont les acteurs premiers du développement pédagogique, lequel doit conséquemment s'effectuer dans le respect de l'autonomie des équipes de professeur-e-s (départements et comités de programme). Cette exigence est conciliable avec l'exercice, souhaitable et bienvenu, d'un sain leadership par la Direction des études (proposer, voire inciter, sans imposer).
- 5) L'innovation est au cœur du métier d'enseignant, tant sur le plan individuel (en classe) que collectif (en département ou en comité de programme). En ce sens, le développement institutionnel et pédagogique n'est pas réductible aux projets où interviennent le Service de la vie pédagogique et des programmes ou le Centre de développement institutionnel.
- 6) Le financement du développement institutionnel et pédagogique ne doit pas se faire au détriment du financement des « affaires courantes » (enseignement proprement dit, coordination départementale, aide à la réussite, etc.).
- 7) Le développement de la recherche est souhaitable dans la mesure où il témoigne de l'enracinement de l'ordre collégial en enseignement supérieur.
- 8) Le développement institutionnel et pédagogique doit se faire dans le respect de la convention collective du personnel enseignant.

COMITÉ PLÉNIER

Il est PROPOSÉ par Carl Grimard
et APPUYÉ par Nadia Beaudoin

d'ouvrir un comité plénier de 15 minutes.

LA PROPOSITION DE COMITÉ PLÉNIER EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RETOUR EN ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Annie L'Heureux
et APPUYÉ par Geneviève Côté

- d'inverser les points 1) et 2);
- de modifier le point 5) comme suit :

Le développement institutionnel et pédagogique n'est pas réductible aux projets où interviennent le Service des programmes et de la vie pédagogique (SPVP) ou le Centre de développement institutionnel (CDI). Il est important de reconnaître que l'innovation est au cœur du métier d'enseignant, tant sur le plan individuel (en classe) que collectif (en département ou en comité de programme);

- de modifier le point 6) comme suit :

Le développement institutionnel et pédagogique ne doit pas se faire au détriment des « affaires courantes » (enseignement proprement dit, coordination départementale, aide à la réussite, etc.).

SOUS-AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Denise Paré
et APPUYÉ par Denise Peter

de remplacer « ou le Centre de développement institutionnel (CDI) » par « , le Centre de développement institutionnel (CDI) ou d'autres instances administratives du Cégep Garneau ».

LE SOUS-AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE :

IL EST PROPOSÉ que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte les principes suivants en matière de développement institutionnel et pédagogique :

- 1) Le développement institutionnel et pédagogique doit se faire dans le respect de la mission première du Cégep Garneau : sa mission d'éducation et de formation. De plus, cette mission ne saurait en aucune façon être ramenée à un simple moyen au service d'autres fins.
- 2) Le développement institutionnel et pédagogique doit se faire dans la transparence, c'est-à-dire de façon à ce que toutes les instances éventuellement concernées soient informées en temps utile des tenants et aboutissants des projets en cours.

- 3) Le développement institutionnel et pédagogique doit se faire en complémentarité avec les autres acteurs du réseau collégial, c'est-à-dire dans les limites de la saine émulation, en évitant la cannibalisation et sans contribuer à l'affaiblissement de la cohésion et de la présence du réseau collégial dans toutes les régions du Québec.
- 4) Les professeur-e-s sont les acteurs premiers du développement pédagogique, lequel doit conséquemment s'effectuer dans le respect de l'autonomie des équipes de professeur-e-s (départements et comités de programme). Cette exigence est conciliable avec l'exercice, souhaitable et bienvenu, d'un sain leadership par la Direction des études (proposer, voire inciter, sans imposer).
- 5) Le développement institutionnel et pédagogique n'est pas réductible aux projets où interviennent le Service des programmes et de la vie pédagogique (SPVP), le Centre de développement institutionnel (CDI) ou d'autres instances administratives du Cégep Garneau. Il est important de reconnaître que l'innovation est au cœur du métier d'enseignant, tant sur le plan individuel (en classe) que collectif (en département ou en comité de programme);
- 6) Le développement institutionnel et pédagogique ne doit pas se faire au détriment des « affaires courantes » (enseignement proprement dit, coordination départementale, aide à la réussite, etc.).
- 7) Le développement de la recherche est souhaitable dans la mesure où il témoigne de l'enracinement de l'ordre collégial en enseignement supérieur.
- 8) Le développement institutionnel et pédagogique doit se faire dans le respect de la convention collective du personnel enseignant.

LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. CAMPAGNE « VERS L'ÉLECTION PROVINCIALE »

Hélène Nazon, vice-présidente à l'information, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Carl Grimard
et APPUYÉ par Suzane Rioux

que l'Assemblée générale du SPCFXG s'implique dans la campagne « Vers l'élection provinciale » du Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Carl Grimard
et APPUYÉ par Karine Dion


que la séance soit levée.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La séance est levée à 13 h 50.



Danielle Lambert
Secrétaire-trésorière



François Chassé
Président

